

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers :  
 en exercice : 14  
 présents : 13  
 votants : 13

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE (à partir de 20h05), Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Richard PETTITT (à partir de 20h15), Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers absents : Nicolas GUINAND,

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES**

**2/ Ouverture d'un poste d'attache territorial**

M. le Maire informe le Conseil municipal du départ du Secrétaire général à compter du 31 octobre. Une procédure de recrutement a été lancée afin de lui trouver un remplaçant. Dans l'hypothèse où le nouvel agent serait recruté avant le départ de son prédécesseur, M. le Maire explique qu'il convient de créer un second poste d'attaché territorial, qui servira pendant la période de doublon. Une fois la période de doublon terminée, le second poste d'attaché territorial sera supprimé. Le tableau des effectifs sera donc constitué de la façon suivante :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	NB DE POSTES OUVERTS
Administrative	Attaché territorial	100%	2
	Adjoint administratif 2ème classe	100%	1
Technique	Adjoint technique 2ème classe	100%	3

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CREE** un poste d'Attaché territorial à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**FIXE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

### **3/ Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une indemnité peut être allouée au comptable du trésor pour son rôle de conseil auprès de la collectivité. Le montant pour 2015 est fixé à 435,71 €.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une indemnité de conseil de 435,71 € au comptable du Trésor.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **4/ Demandes de logements sociaux : référencement de la Commune en tant que service enregistreur**

Les Communes ont une mission d'accueil et d'information des demandeurs de logements locatifs sociaux. La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit la mise en place d'un Système National d'Enregistrement de la demande en logement social. Cette réforme a pour objet de simplifier et unifier les démarches des demandeurs de logements locatifs sociaux, d'améliorer le suivi de la demande et de connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

La présente délibération exprime le souhait de la Commune d'assurer la pérennité de ses missions d'accueil, et d'accompagnement des demandeurs de logements sociaux, en conservant sa mission d'enregistrement des demandes. Ainsi la commune continuera d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logements locatifs sociaux sur son territoire, quel que soit le lieu d'enregistrement.

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (Loi ALUR) portant réforme de la gestion de la demande en logement social ;

Vu l'article R 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation issu du décret n°2015-522 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur entraînant le rattachement des communes au système national d'enregistrement (SNE);

Vu le courrier du Préfet de Haute-Savoie en date du 3 août 2015 informant le raccordement des communes au SNE au 1er janvier 2016 et demandant aux communes de se prononcer sur la continuité d'exercice de leur mission de service enregistreur de la demande en logement social.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir le service d'enregistrement des demandes de logement locatif social sur la Commune,

**CONFIE** à PLS-ADIL la tâche d'enregistrement informatique du numéro unique de la demande,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **5/ Logement d'urgence : renouvellement du bail**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du logement d'urgence, bien qu'arrivé au terme de son bail, n'a toujours pas de solution pérenne de logement. Il propose donc de renouveler le bail selon les mêmes modalités, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le renouvellement du bail annexé à la présente délibération

**6/ Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'association Fit N'Fight**

M. le Maire explique que l'association Fit N'Fight, basée principalement sur le Châble, cherche à développer ses activités. Pour cela, elle a besoin de salles. La salle des fêtes étant sous-utilisée en semaine, il est proposé de la mettre à disposition de l'association pour les besoins de son fonctionnement, les mardis soirs (19h00-20h30) et les mercredis après-midi (13h30-15h00), à compter du 22 septembre 2015. Le loyer proposé est de 7 € de l'heure. La convention sera conclue pour une année renouvelable.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire a signer la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Fit n'Fight annexée à la présente délibération.

**DIVERS****7/ Discussion sur la rétrocession de la voirie de l'opération « Les Terrasses de Présilly »**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'avait été envisagée la rétrocession de la voirie centrale et de la placette de l'opération « les Terrasses de Présilly » réalisée par la société European Homes au lieu-dit « Le Plat ». Cette hypothèse répondait à la volonté de la municipalité d'intégrer au mieux ce nouveau quartier dans la sphère publique.

Cependant, de nombreuses difficultés sont apparues au fur et à mesure que le chantier progressait : La conception ainsi que la mise en oeuvre des réseaux souterrains et des voiries laisse perplexe quand à la durabilité de ces équipements. La Commune n'ayant pas la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour imposer ses propres standards de construction conformes aux règles de l'art, il convient de s'interroger sur la pertinence de la reprise de ces voies et espaces publics, qui risquerait d'entraîner de futurs coûts d'entretien et de réparation potentiellement très élevés pour la collectivité.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur cette question importante. Après débat, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité moins deux voix contre la rétrocession immédiate à la Commune de la voirie et de la placette de l'opération « Les Terrasses de Présilly ».

**8/ Compte-rendu des commissions communales****- Travaux :**

M. GERNIGON fait le point sur les dossiers en cours :

- *Acquisition d'une voiture électrique* : la voiture du service technique, qui a dix ans, va devoir être changée l'année prochaine. Il est envisagé de la remplacer par un petit fourgon électrique. Des devis vont être demandés.
- *Réalisation d'un four à pain* : le projet de four à pain sur la place de la Halle avance. Des demandes de devis sont en cours. Un projet finalisé devrait pouvoir être présenté au Conseil municipal d'ici la fin de l'année.
- *Création d'une chicane route de Viry* : l'accord du Département est donné et le matériel sera reçu le 24 septembre. La chicane sera installée prochainement, en provisoire, à peu près au niveau du radar pédagogique.
- *Début des travaux de réseaux humides aux Hôteliers* : les travaux vont débuter le 21 septembre. Le réseau d'assainissement sera posé en premier, suivi de l'eau potable et de l'eau pluviale. La route sera ensuite regoudronnée.

**- Social :**

Mme ROULLET informe de la tenue de la prochaine réunion du CCAS le mardi 22 septembre. Par ailleurs, elle fait un bilan positif pour nos anciens de l'été caniculaire que nous avons traversé.

**- Urbanisme :**

M. DUPAIN explique au Conseil que le projet de PLU est en grande partie finalisé. Seuls restent à faire quelques arbitrages ainsi qu'une relecture approfondie des différents documents. En fonction de la rapidité d'avancement

des dernières études entreprises, le projet pourrait être arrêté d'ici la fin de l'année, et être suivi d'une enquête publique début 2016.

Par ailleurs, M. DUPAIN fait également un point sur l'avancement du projet de rond-point sur la RD 18. Les services du Conseil Départemental, Maître d'ouvrage, travaillent de concert avec les Communes et la Communauté de Communes. En effet, la réalisation du giratoire, l'aménagement de la future zone économique (au Nord de la route) et l'urbanisation des parcelles situées au Sud de la route sont étroitement liés, sur le plan des études préalables comme sur le plan financier. Cela implique une nécessaire coordination entre les différents intervenants et de nombreuses études, qui vont augmenter les délais de réalisation de l'opération.

- **Patrimoine/animation :**

M. VULLIET rappelle qu'une exposition sur l'évolution du patrimoine bâti de trois communes du territoire (St-Julien, Collonges et Présilly) sera présentée à l'Arande à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Dans ce cadre, une visite gratuite de la Chartreuse de Pomier va également être organisée.

Par ailleurs, M. VULLIET rappelle qu'aura lieu le dimanche 27 septembre la désormais fameuse course « Montailoux VTT Salève ». Il invite toutes les personnes présentes à participer à ce bel évènement.

## 9/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- **SIVU Beaupré :**

Mme DE NEVE informe le Conseil qu'une nouvelle classe de maternelle a été ouverte à la rentrée. Cependant, dans un souci de stabilité budgétaire, il a été décidé de ne pas recruter une ATSEM supplémentaire suite à cette ouverture.

De même, afin d'optimiser le fonctionnement du SIVU, un système d'inscription en ligne et des règles plus strictes concernant le paiement des factures ont été instaurés.

Par ailleurs, l'intégration de l'association Récréa se poursuit, avec le développement de nouvelles activités.

Enfin, une décision sur une éventuelle extension du groupe scolaire devra être prise dans le courant de l'automne.

## 10/ Questions diverses

- **Auberge communale :**

M. VULLIET informe le Conseil que l'étude commandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a été reçue par la Commune. Elle conclut à une viabilité très incertaine d'un tel commerce à Présilly. La commission poursuit ses investigations et étudie les alternatives possibles pour l'usage de ce local.

- **Goudronnage du cimetière :**

M. le Maire fait part au Conseil des remarques émises par plusieurs habitants du village sur l'accessibilité du cimetière. En effet, ses allées en gravier très pentues sont glissantes, non praticables par les personnes en fauteuil roulant, et ne permettent pas un déneigement régulier. En outre, l'eau pluviale, n'étant pas canalisée, ruisselle jusqu'au mur aval en l'endommageant. C'est pourquoi M. le Maire propose de faire goudronner les allées du cimetière, en faisant également poser plusieurs caniveaux permettant d'acheminer l'eau de pluie jusqu'au réseau public. Un premier devis de 22 000 € HT a été établi. D'autres devis ont été demandés. M. le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil municipal sur ces travaux. Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité moins une voix.

- **Destination de l'ancienne école du Petit-Châble :**

Mme FAVRE fait part au Conseil de l'intérêt de l'association La Salévienne pour l'ancienne école du Petit-Châble. Elle souhaiterait notamment pouvoir y installer ses bureaux et sa très riche bibliothèque. Il lui est répondu que le bâtiment est actuellement mis à disposition du SIVU Beaupré jusqu'à la fin de l'année scolaire. D'ici-là, la Commune va étudier les différents usages futurs qui pourraient être faits de ces locaux. Leur mise à disposition à la Salévienne fera partie des options envisageables.

- **Action contre le cancer du sein :**

Mme ROULLET émet le souhait que la Commune participe aux différentes manifestations organisées dans le cadre de l'opération « octobre rose » destinée à sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage du cancer du sein. Il est ainsi accepté l'engagement de la commune à cette action durant le mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,

Nicolas DUPERRÉ

